



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Le Conseil d'Etat décide de fermer l'administration cantonale les 27 et 28 décembre 2007 pour remercier la fonction publique des efforts accomplis

La chancellerie d'Etat communique :

– Le Conseil d'Etat a informé ce lundi 29 octobre 2007 les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale que cette dernière sera fermée les 27 et 28 décembre 2007, ces deux journées leur étant offertes comme congé extraordinaire. Le Conseil d'Etat tient ainsi à remercier le personnel de l'administration pour les efforts accomplis depuis le début de la législature. Les associations du personnel de la fonction publique ont été informées de cette décision le 25 octobre dernier.

– Pour rappel, le Conseil d'Etat a toujours clairement affirmé qu'il entendait mener ses travaux en comptant sur les compétences et l'expérience disponibles au sein de l'administration. C'est pourquoi il a toujours cherché à limiter le recours à des consultants ou à des appuis extérieurs exclusivement à certaines questions très spécialisées. Les services de l'administration se sont ainsi engagés dans des processus de réorganisation et de réforme parfois complexes, ceci tout en assumant les tâches ordinaires qui leurs sont confiées.

Lors de la dernière session du Grand Conseil, deux interventions parlementaires ont été déposées suite à un courrier adressé par les associations du personnel aux députés. Le Conseil d'Etat y a répondu, en précisant que les conditions permettant d'ouvrir des négociations sur les revendications des syndicats n'étaient pas réunies.

Afin de manifester sa gratitude envers ses collaboratrices et collaborateurs, le Conseil d'Etat a donc décidé de fermer l'administration cantonale les 27 et 28 décembre 2007, compte tenu du calendrier exceptionnel de cette fin d'année, et d'offrir ainsi deux jours de congé extraordinaires.

Celles et ceux qui seront appelés à assurer des permanences durant cette période auront la possibilité de bénéficier de ces deux journées en 2008, en prenant par exemple un pont à un autre moment de l'année.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 29 octobre 2007